

République Algérienne Démocratique et Populaire
Wilaya de Ghardaïa
Direction de l'industrie

NIF de la direction : 423007000047050

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALE N° : 01/2025.**

Conformément aux dispositions de L'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 /09/ 2015 portant réglementation des marchés publics et délégation du service public.

La Direction de l'industrie de la wilaya de Ghardaïa informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre avec exigence de capacités minimale n°: 01/2025, relatif à « la réalisation du reste des travaux de la zone d'activité d'el Meniaa » en 04 lots :

lot 01 : TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'AMENAGEMENT.

lot 02 : REALISATION ET EQUIPEMENT D'UN FORAGE

lot 03 : PARACHEVEMENT DE LA REALISATION DE MUR DE CLÔTURE

lot 04 : REALISATION 03 POSTES TRANSFORMATEUR ET EQUIPEMENT ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Vu la réunion du comité d'ouverture et d'évaluation des offres au niveau de la direction, le marché et attribué provisoirement selon le tableau suivant :

lot	Soumissionnaire Attributaire	Numéro d'Identification Fiscale	Montant en TTC (DA)	Note technique	Délai	Observation
01	SARL ZEGRIR TRAVAUX PUBLICS DE CONSTRUCTION TOUNSI ALI	000147086256939	29.447.740.00	38.5	03 Mois	Moins disant
02	ETPHB RECIOUI SLIMANE	176470200074139058000	46.633.065.50	48.5	135 jours	Moins disant
03	EURL SABPL MOHAMMEDI BRAHIM	000347086269112	67.653.851.42	46.5	07 Mois	Moins disant
04	ETPH CHENINI MOMAMED	18747010155812904700	59.073.739.62	56	04 Mois	Moins disant

Les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offre avec exigence de capacités minimale n°: 01/2025 qui souhaitent voir des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent rapprocher à la direction de l'industrie dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché dans les quotidiens nationaux ou le Bomop. Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter du premier jour de la date de parution du présent avis.

Le Directeur